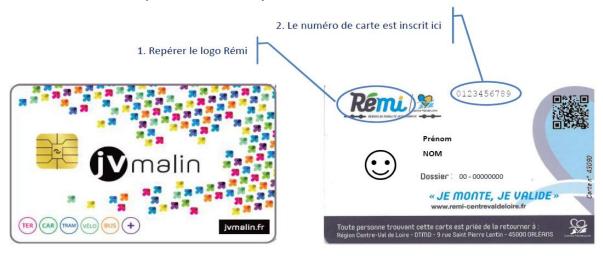
INSCRIPTIONS TRANSPORT SCOLAIRE

Modalités d'inscription à faire chaque rentrée scolaire



1) Je m'inscris ou je fais mon renouvellement :

- soit en ligne : https://www.remi-centrevaldeloire.fr/
- soit en remplissant le <u>formulaire papier</u>

Nota : une photo d'identité de qualité suffisante doit être fournie avec la demande (en format jpg / jpeg ou png).

2) Je prends connaissance du règlement des transports scolaires, qui détaille l'ensemble des conditions, modalités et règles relatives à l'obtention et à l'utilisation des transports scolaires.

Les inscriptions en ligne sont ouvertes dès le début du mois de juin et jusqu'à la 1ère quinzaine du mois de juillet.

C'est ma 1ère inscription au transport scolaire :

J'effectue ma demande en ligne ou sur <u>formulaire papier</u> en joignant ma photo. Je recevrai ma carte directement à mon domicile dans la dernière quinzaine d'août.

J'étais déjà inscrit l'année dernière :

J'effectue ma demande en ligne ou sur <u>formulaire papier</u>. Je n'ai pas besoin de joindre de photo, j'inscris juste mon N° de carte JV Malin (N° à 10 chiffres situé au centre en haut de la carte). Je recevrai une information me précisant que mes droits au transport seront rechargés directement sur ma carte. Cela se fera à ma première montée dans l'autocar.

Problème de Mot de passe, contactez la centrale téléphonique au 0 809 100 075, qui vous

donnera l'identifiant et le mot de passe.

BON À SAVOIR:

Ma carte de transport est valable plusieurs années, je dois en prendre soin, notamment l'éloigner de champs magnétiques (téléphone portable), ne pas la plier. Et je la conserve en fin d'année scolaire.

Si je perds ma carte de transport pendant les vacances d'été, je dois, en plus de ma demande, faire une demande de <u>duplicata</u> afin d'en recevoir une nouvelle.

Demande de duplicata

En cas de perte, vol ou de détérioration de ma carte de transport, je dois obligatoirement faire une demande de duplicata.

Si j'utilise les lignes 100 - 105 - 110 - (carte EV 18):

Je dois me rendre directement à l'agence "RD BERRY AGENCE 18", 10-12 Place Juranville - 18000 BOURGES Tel : 02.34.52.67.54, avec un chèque de 15

Ou adresser ma demande avec le paiement par courrier à la même adresse, le duplicata sera envoyé par courrier au domicile.

Si j'utilise un circuit scolaire (carte JV Malin):

- En cas de perte ou de vol :

Je dois me rendre au SIRS D'HENRICHEMONT, aux horaires d'ouverture, avec un chèque de 15 euros à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Une attestation provisoire sera délivrée à l'élève dans l'attente de la réception de son titre de transport.

- En cas d'une carte défectueuse :

Je dois me rendre au SIRS HENRICHEMONT aux horaires d'ouverture, avec la carte de transport défectueuse afin de faire constater l'état de celle-ci et voir si elle n'a pas été détériorée (pliure, griffure, morsure, etc.).

- Soit la carte est endommagée : la demande de duplicata vous sera facturée 15,00 € (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC).
- Soit la carte n'est pas endommagée : la demande de duplicata sera gratuite.